

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 19 décembre 2021

Madame Marie-Pierre Legault
Vice-Présidente à la rémunération des professionnels
Régie de l'assurance maladie du Québec
1125, Grande Allée Ouest, Q025
Québec (Québec) G1S 1E7

Madame la Vice-Présidente,

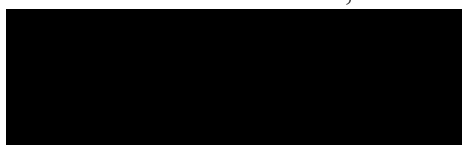
Le ministère de la Santé et des Services sociaux et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (les Parties négociantes) ont récemment convenu de la Lettre d'entente n° 248 concernant la participation des médecins spécialistes à la vaccination contre la COVID-19.

Cette Lettre d'entente prévoit des modalités de rémunération particulières pour les médecins spécialistes qui seraient appelés à contribuer à la vaccination de masse contre la COVID-19 qui a cours actuellement. Conséquemment, nous vous sollicitons pour mettre en application la Lettre d'entente n° 248 au 1^{er} décembre 2021. De plus, compte tenu de l'urgence de la situation, nous vous demandons de faire le nécessaire pour que les tarifs prévus soient facturables dans les meilleurs délais.

Cette Lettre d'entente sera intégrée dans la prochaine modification. Le numéro d'approbation gouvernemental vous sera transmis à la suite de l'approbation de cette modification par le Conseil du trésor.

Veuillez agréer, Madame la Vice-Présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre associé,



Vincent Lehouillier

p. j. 1

c. c : Me Marie-Josée Crête, FMSQ
M. Simon Canuel, RAMQ
M. Jean-Pierre Savary, MSSS

N/Réf. : 21-RH-00448